



## Conseil économique et social

Distr. générale  
21 février 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Session d'organisation de 2014

#### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le 14 janvier 2014, à 10 heures

*Président provisoire* : M. Osorio ..... (Colombie)  
*Président* : M. Sajdik ..... (Autriche)

### Sommaire

Ouverture de la session

Élection du Président

Déclaration du Président

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-20616X (F)



Merçi de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 45.*

### **Ouverture de la session**

1. **Le Président provisoire** déclare ouverte la session d'organisation de 2014 du Conseil économique et social.

### **Élection du Président**

2. **Le Président provisoire** dit que conformément au principe de roulement géographique équitable selon lequel est pourvu le poste de président du Conseil, c'est au tour des États d'Europe occidentale et autres États de nommer un candidat à la présidence. Il considèrera en conséquence que le Conseil entend élire au poste de président M. Sajdik (Autriche), dont la candidature a été proposée par les États susmentionnés.

3. *Il en est ainsi décidé.*

4. *M. Sajdik (Autriche) est élu Président par acclamation.*

5. *M. Sajdik (Autriche) prend la présidence.*

### **Déclaration du Président**

6. **Le Président** fait observer que le Conseil se doit de maintenir l'élan donné lors de la Conférence de Rio+20 et de ses activités de suivi et de le traduire dans un authentique programme de développement pour l'après-2015, avec des objectifs de développement durable respectant les principes de Rio 1992. Il ne faudrait cependant pas détourner les efforts de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui, de par leur simplicité, leur mesurabilité et du fait qu'ils sont assortis de délais, ont rendu le programme de développement à la fois intéressant et accessible pour la communauté internationale et le grand public. Le Président engage vivement les États à persister et à s'unir pour faire un suprême effort en vue de réaliser ces objectifs et de tenir compte des enseignements découlant de la mise en œuvre de ces objectifs comme base d'activités futures.

7. Le Bureau sortant a ouvert la voie à un dialogue constructif pour le thème de l'examen ministériel annuel de 2014 : « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement ». Le cadre

institutionnel et le processus de mise en œuvre ont été établis en vue du déroulement de ces débats en 2014 et par la suite, et le Conseil doit, dès à présent, préparer un programme orienté vers l'action visant à surmonter les obstacles actuels et émergents qui entravent la réalisation des objectifs consacrés à l'élimination de la pauvreté et à la santé de la planète avec la participation des parties prenantes.

8. Dans sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a reconnu le rôle central du Conseil en préconisant la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous l'égide du Conseil. Ce forum a été institué pour encourager la participation de décideurs agissant dans des secteurs clefs, et pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Cette responsabilité, alliée au mandat initial du Conseil de définir le programme de développement, le place au centre des activités de développement durable. La résolution appelle également à l'organisation d'un débat consacré à l'intégration en vue de suivre et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans les travaux du Conseil.

9. Durant la période transitoire de 18 mois précédant l'adoption du programme de travail du Conseil, qui ira de juillet à juillet à partir de 2015, le Conseil devra s'appliquer surtout à élaborer un nouveau programme de développement pour les Nations Unies et à formuler des recommandations pratiques en faveur d'une approche plus rigoureuse et factuelle à la manière d'évaluer et d'orienter les progrès. Il conviendra à cet égard de trouver le moyen d'associer davantage la société civile, les milieux universitaires, les organisations non gouvernementales et le secteur privé aux travaux du Conseil et de faire fond sur le rôle du Conseil en tant que tribune permettant l'intervention de multiples parties prenantes. Aucun effort ne devra être épargné pour faire participer les jeunes qui détiennent les clefs de l'avenir.

10. Dépasant la traditionnelle rhétorique Nord-Sud, le Conseil devra veiller à ce que les flux d'aide publique au développement servent de catalyseurs, les pays donateurs et bénéficiaires se rendant mutuellement des comptes au sein du Forum pour la coopération en matière de développement. Alors que le nouveau cadre institutionnel reconnaît l'interdépendance des questions de développement, les

activités du Conseil et leurs effets se trouveraient décuplés par un programme commun et unifié à l'échelle du système. Les besoins des pays en situation particulière, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, et les petits États insulaires en développement demanderont aussi de la part du Conseil une attention toute spéciale ainsi que des ressources et des directives. S'exprimant également en sa qualité de citoyen autrichien, le Président fait observer que ces questions recourent les priorités et les objectifs de l'Autriche qui portent sur la lutte contre la corruption, sur les droits de l'homme, le changement climatique, l'énergie durable et le plein emploi productif, en particulier pour les jeunes.

11. En vue d'opérer un changement radical le Conseil doit s'adapter à la rapide évolution de la situation et s'acquitter de son mandat conformément à la Charte des Nations Unies. D'une manière générale les perspectives sont prometteuses avec la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies, mais à la seule condition que les États Membres ambitionnent d'atteindre un but plus élevé, à savoir de meilleures conditions de vie pour tous. Un échec dans ce domaine porterait un irréparable préjudice au Conseil et à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Président compte sur l'appui des États Membres pour construire l'avenir que tous souhaitent.

#### **Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales**

12. **M. Wu Hongbo** (Secrétaire Général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que les bases ont été posées en vue de réussir une harmonieuse transition vers le nouveau cycle des travaux du Conseil, tel que le prévoit la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, et qui représente le changement le plus considérable dans le programme du Conseil depuis 20 ans, et permettra d'étendre son rôle à tous les aspects du développement. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable est un élément essentiel du nouveau cadre institutionnel et le Conseil doit faire tout son possible pour intégrer les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble de ses activités. La réalisation du développement durable est essentielle à la construction de l'avenir que veut le monde.

13. C'est pour le Conseil le moment ou jamais de tracer les voies d'un avenir viable offrant plus d'emplois, la sécurité énergétique et le développement

propre et l'assurance pour tous de vivre dans la dignité. Ces initiatives sont encore plus urgentes pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral, et les États sortant d'un conflit. Les stratégies qui ne visent qu'à la croissance économique au mépris de l'inclusion et des considérations environnementales et sociales pertinentes, sont vouées à l'échec. Elles risquent en outre de nuire de manière irréparable à l'écosphère et aux droits fondamentaux des citoyens qui en dépendent. Un manque de cohérence entre l'inclusion sociale, la protection de l'environnement et les politiques économiques peut entraver la réalisation de ces trois objectifs réunis. Une intégration normale de ces éléments renforcera la position centrale du Conseil dans le programme de développement pour l'après-2015, et élargira la portée de ses travaux. Les États Membres se doivent par conséquent de combiner les capacités pratiques et opérationnelles du système des Nations Unies avec les fonctions du Conseil en matière d'orientation sur les plans analytique, politique et normatif. L'intervenant se félicite à cet égard des mesures prises par le Conseil pour mettre en œuvre le programme unifié en matière de développement.

14. Le Département des affaires économiques et sociales appuie sans réserve cette phase cruciale de la réforme du Conseil. Il continuera à cet effet de renforcer ses capacités d'analyse de manière à mieux soutenir les travaux du Conseil et, conformément à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale formulera des recommandations au Secrétaire général dans le but de promouvoir la collaboration à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'une meilleure utilisation des ressources du système et d'intensifier l'appui au Conseil. Les difficultés présentes et naissantes auxquelles les États Membres sont confrontés exigeront le recours aux connaissances spécialisées dont dispose le Conseil afin d'aboutir à des solutions pragmatiques pour instaurer le développement durable et éliminer la pauvreté.

#### **Élection du Bureau**

15. **Le Président** dit que trois candidats ont été désignés pour remplir les postes de vice-président du Conseil, proposés par les groupes des États africains, des États d'Asie et du Pacifique, et des États d'Amérique latine et des Caraïbes, tandis que les consultations se poursuivent parmi les États d'Europe orientale qui devraient désigner un candidat

ultérieurement. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire les candidats proposés par ces groupes régionaux.

16. *Il en est ainsi décidé.*

17. *M. Dabbashi (Lybie), M. Oh Joon (République de Corée) et M. Garcia Gonzalez (El Salvador) sont élus Vice-Présidents du Conseil par acclamation.*

#### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2014/1 et E/2014/2)**

18. **Le Président** dit que l'Ordre du jour et le programme de travail provisoires du Conseil pour 2014, publié sous la cote E/2014/1, a été établi conformément aux dispositions de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a prié le Conseil de réaménager immédiatement son programme de travail en un cycle allant de juillet à juillet, et a également décidé que le Conseil continuerait de tenir une session de fond et une session d'organisation. Il est précisé dans ladite résolution que les nouvelles modalités ne devraient pas entraîner une augmentation du nombre de jours de réunion attribués actuellement au Conseil. Le Président appelle l'attention du Conseil sur sa résolution 2013/24 relative à la coopération internationale en matière fiscale, par laquelle le Conseil a décidé de tenir, tous les ans, une réunion extraordinaire en vue d'examiner la coopération internationale en matière fiscale, y compris, selon qu'il conviendra, sa contribution à la mobilisation des ressources financières nationales au service du développement, et les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir une telle coopération. Des dispositions sont prises en vue de fixer une date pour cette réunion prescrite et les délégations seront tenues informées à ce sujet.

19. Étant donné que la distribution du document E/2014/1 contenant l'ordre du jour et le programme de travail provisoires du Conseil pour 2014, n'a commencé que la veille de la présente séance, le Président présume que les délégations souhaitent disposer de temps supplémentaire pour l'examiner et, qu'en conséquence, elles se prononceront à une date ultérieure sur la question.

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** propose que, comme dans le passé, l'on procède à un tirage au sort pour déterminer quelle

délégation occupera le premier siège selon le plan de table des délégations pour 2014.

22. *À la suite du tirage au sort, la délégation de la République de Corée est choisie pour occuper le premier siège.*

*La séance est levée à 11 h 20.*